

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ULTRASTAR GX-2825 Silber

Numéro de la matière : 051769FY0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK Gefahrgut Büro GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: : (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free) : 1-800-5355-053

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable R11: Facilement inflammable.

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2	Date de révision: 09.01.2017	Numéro de la FDS: 102000002455	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 13.03.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

141-78-6 acétate d'éthyle

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

67-63-0 propane-2-ol

67-63-0 propane-2-ol
67-64-1 acétone

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 20 - < 25
alcool éthylique	64-17-5 200-578-6	F; R11 F; R11	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 25
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5 231-072-3	F; R11	Flam. Sol. 1; H228	>= 1 - < 10
lactate de butyle	34451-19-9 205-316-4	Xi; Xi; R38 Xi; Xi; R41	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 3 - < 5
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3
acétone	67-64-1 200-662-2	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35	R10 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2	Date de révision: 09.01.2017	Numéro de la FDS: 102000002455	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 13.03.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
2.2	09.01.2017	102000002455	Date de la première version publiée: 13.03.2014

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base (Date de la version)
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	STEL	150 ppm 568 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	TWA	100 ppm 375 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	VME	50 ppm 188 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
alcool éthylique	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
alcool éthylique	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
alcool éthylique	64-17-5	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
alcool éthylique	64-17-5	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
propane-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME (poudre)	5 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

supplémentaire				
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	5 mg/m ³	FR VLE (2012-05-10)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
lactate de butyle	34451-19-9, 138-22-7	VME	5 ppm 25 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
propane-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Indicatif			
acétone	67-64-1	VME	500 ppm 1.210 mg/m ³	FR VLE (2007-12-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétone	67-64-1	VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m ³	FR VLE (2007-12-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-méthoxypropane-2-ol (107-98-2)	Travailleurs	Inhalation	short term – local effects	553,5 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	50,6 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	369 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	33 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	78 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	43,9 mg/m ³
	acétate d'éthyle (141-78-6)	Travailleurs	Inhalation	short term – local effects
Travailleurs		Inhalation	short term – systemic effects	1468 mg/m ³
Travailleurs		Inhalation	long term – local effects	734 mg/m ³

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	63 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	734 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	short term – local effects	734 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	short term – systemic effects	734 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	long term – local effects	367 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	37 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	367 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	4,5 mg/kg
éthanol (64-17-5)	Travailleurs	Inhalation	short term – local effects	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	950 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	short term – local effects	950 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	206 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	114 mg/m3
propane-2-ol (67-63-0)	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	500 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	26 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	319 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	89 mg/m3
aluminium (7429-90-5)	Travailleurs	Inhalation	long term – local	3,72 mg/m3

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

			effects	
	Consommateurs	Oral(e)	long term – systemic effects	3,95 mg/kg
propane-2-ol (67-63-0)	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	500 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	26 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	319 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	89 mg/m3
acétone (67-64-1)	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	186 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	1210 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	62 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	62 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	200 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-méthoxypropane-2-ol (107-98-2)	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	STP	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg
	Sol	4,59 mg/kg
	Sédiment marin	5,2 mg/kg
acétate d'éthyle (141-78-6)	Sol	0,148 mg/kg
	STP	650 mg/l
	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg
	Sédiment marin	0,115 mg/kg

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

éthanol (64-17-5)	Sol	0,63 mg/kg
	Eau douce	0,96 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	STP	580 mg/l
propane-2-ol (67-63-0)	Sol	28 mg/kg
	Eau douce	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment marin	552 mg/kg
	STP	2251 mg/l
aluminium (7429-90-5)	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
propane-2-ol (67-63-0)	Sol	28 mg/kg
	Eau douce	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment marin	552 mg/kg
	STP	2251 mg/l
acétone (67-64-1)	Sol	29,5 mg/kg
	Eau douce	10,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Sédiment marin	3,04 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : argent
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible
Point de congélation : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : 76 °C

Point d'éclair : -4 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
Auto-inflammabilité : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Densité : Donnée non disponible
Masse volumique apparente : Donnée non disponible
Hydrosolubilité : Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
Température d'inflammation : Donnée non disponible
Température de décomposition : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Temps d'écoulement : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

141-78-6:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 18.000 mg/kg

64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg

DL50 (Rat): 7.060 mg/kg

DL50 (Lapin): 6.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 20.000 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
2.2	09.01.2017	102000002455	Date de la première version publiée: 13.03.2014

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

107-98-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.016 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,8 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

34451-19-9:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Irritation des yeux

Remarques: Irritation des yeux

Composants:

34451-19-9:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

34451-19-9:

Remarques: Donnée non disponible

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

34451-19-9:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 03 12 - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1210
IMDG : UN 1210
IATA : UN 1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ENCRE S D'IMPRIMERIE
IMDG : PRINTING INK
IATA : Printing ink

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
No EMS Numéro : F-E,S-D

IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version 2.2 Date de révision: 09.01.2017 Numéro de la FDS: 102000002455 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 13.03.2014

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R36 : Irritant pour les yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H228 : Matière solide inflammable.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Flam. Sol. : Matières solides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

ULTRASTAR GX-2825 Silber

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
2.2	09.01.2017	102000002455	Date de la première version publiée: 13.03.2014

unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR